

# Rapport d'évaluation

**Bilan du plan d'aide à la réussite  
(2000-2003)**

**du Collège d'affaires Ellis**

*Août 2004*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## **Introduction**

Au printemps 2000, le ministère de l'Éducation du Québec a demandé à tous les collèges d'élaborer un plan triennal d'aide à la réussite devant être implanté dès l'année scolaire 2000-2001. Ce plan devait préciser les obstacles à la réussite et à la diplomation, proposer des objectifs mesurables et prévoir les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a déjà évalué la qualité formelle du plan de chacun des collèges et elle a examiné le suivi que ceux-ci y ont apporté en 2001-2002. Elle évalue maintenant l'efficacité de chacun de ces plans d'aide à la réussite.

Lors de sa réunion tenue le 24 août 2004, la Commission a évalué le bilan que le Collège d'affaires Ellis a dressé de l'application de son plan d'aide à la réussite. Elle a accordé une importance particulière aux indicateurs de réussite, à la mise en œuvre du plan et à l'efficacité des mesures d'aide.

La Commission expose ci-après son analyse du rapport du plan d'aide à la réussite du Collège et formule, au besoin, des suggestions et des recommandations dans le but de l'aider dans la production de son prochain plan.

## **Les indicateurs de réussite**

Les données sur les indicateurs de réussite proviennent des statistiques du ministère de l'Éducation. Elles concernent la réussite des cours en première session, la réinscription au troisième trimestre et la diplomation et elles portent sur les cohortes des nouveaux inscrits à chaque session d'automne. Les statistiques relatives à la réinscription et à la diplomation incluent tous les élèves du Collège d'une même cohorte, que ceux-ci aient poursuivi ou non leurs études dans le même programme ou dans le même établissement. Les cohortes analysées pour la réussite des cours au premier trimestre sont celles de 1998 à 2002, alors que la réinscription au troisième trimestre est étudiée pour les cohortes de 1998 à 2001. L'examen des taux de diplomation couvre les cohortes de 1994 à 2000, selon les secteurs et la durée d'observation. Dans tous les cas, les deux premières cohortes servent de point de référence car elles ne comptent aucun élève ayant pu être touché par le plan d'aide à la réussite, alors que les cohortes suivantes sont composées d'élèves susceptibles d'avoir été rejoints par les mesures du plan.

Le Collège devait analyser l'évolution des indicateurs de réussite et de persévérance en relation avec les cibles qu'il s'était fixées. Il devait aussi examiner l'évolution du taux de diplomation. Le Collège n'a cependant pas utilisé les mêmes données que celles du Ministère. Son bilan ne porte que sur le programme *Techniques juridiques*.

### **La réussite des cours en première session**

Les données ministérielles sur les indicateurs de réussite de Collège d'affaires Ellis concernent les trois programmes conduisant à un DEC : *Techniques administratives*, *Techniques de bureautique* et *Techniques juridiques*. Durant la période couverte, le Collège a réussi à maintenir des taux élevés de réussite « *fort et maximal* » des cours en première session (au-dessus de 85 %).

### **La réinscription au troisième trimestre**

Le taux de réinscription est élevé et stable, il atteint 94 % en 2001, dépassant ainsi la cible du Collège.

### **La diplomation**

Il est encore trop tôt pour apprécier pleinement l'effet du plan d'aide à la réussite sur la diplomation. En durée prévue, le taux de diplomation a progressé de 17 points depuis la première année de référence alors que le taux de diplomation, deux ans après la durée prévue, a diminué d'environ la même proportion. Le Collège n'a cependant fait aucune analyse de ses taux de diplomation ni présenté aucun tableau à ce sujet.

### **Appréciation des résultats obtenus**

Le Collège d'affaires Ellis est généralement satisfait de ses résultats. L'institution estime néanmoins que le taux de réinscription en *Techniques juridiques* est faible. Pour sa part, la Commission constate que le taux de réussite en première session et le taux de réinscription sont stables et élevés tandis que le taux de diplomation en durée prévue progresse bien.

### **La mise en œuvre**

Le Collège d'affaires Ellis n'a pas fourni les informations permettant de rendre compte du degré de réalisation du plan et d'expliquer les facteurs qui l'ont peut-être amené à modifier ou à annuler des mesures d'aide. En fait, le bilan du Collège n'indique pas si la mise en œuvre a bien fonctionné ni dans quelle mesure les gestes posés lui ont permis d'atteindre les résultats qu'il avait ciblés.

De plus, l'établissement n'a pas identifié les points forts de sa mise en œuvre pas plus que les aspects qu'il devrait améliorer dans son prochain plan. En somme, la Commission ne peut se prononcer sur la mise en œuvre du plan d'aide à la réussite.

### **L'efficacité des mesures**

Le Collège considère que les mesures mises en place sont efficaces. Cependant, aucune mesure d'aide n'a fait l'objet d'une évaluation spécifique. Le bilan ne permet pas d'identifier les mesures les plus efficaces pour hausser la réussite au premier trimestre, la persévérance dans les études ou la diplomation. L'établissement n'a pas profité de l'occasion pour améliorer certains aspects qu'il juge lui-même comme un point faible, c'est le cas notamment du taux de réinscription en *Techniques juridiques*.

Si les données quantitatives sont peu représentatives de sa situation, le Collège aurait pu utiliser des moyens qualitatifs pour réaliser l'évaluation de ses mesures d'aide à la réussite et proposer des améliorations. Pour ce faire, l'établissement pouvait s'appuyer, par exemple, sur l'opinion des élèves ou des intervenants. En conséquence,

*la Commission recommande au Collège d'affaires Ellis de procéder, dans son prochain plan, à une évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité des mesures qu'il a déjà implantées.*

## **Conclusion**

Depuis l'application du plan, le taux de réussite des cours en première session et le taux de réinscription au troisième trimestre se maintiennent élevés. Bien que le Collège ait identifié comme un point faible le taux de réinscription dans le programme *Techniques juridiques*, il ne s'est pas servi du bilan du plan d'aide à la réussite afin de suggérer des améliorations. De plus, il a exclu de son analyse les deux autres programmes de DEC qui profitaient encore des mesures du plan d'aide en 2002. Pour le prochain plan, le Collège devra procéder à l'évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité de ses mesures pour l'ensemble de ses programmes.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Robert Payeur, agent de recherche